

Lesdites notices, sauf exceptions lorsqu'il s'agit de Camarades notoirement éminents, ne doivent pas comporter plus d'une demi-page environ du bulletin, ce qui correspond à peu près à trente lignes de caractères machine à écrire, format in-4°.

Toute notice qui ne serait pas ainsi présentée serait retournée à son auteur avec prière de condenser lui-même son texte.

ROBIQUET (Augustin), Châlons 1864. — Le 25 juillet 1930 ont eu lieu les obsèques de notre regretté camarade ROBIQUET, décédé au Pecq (Seine-et-Oise).

Cette mort inattendue a frappé douloureusement la Commission régionale de l'Aube, dont il était président d'honneur. Prévenu tardivement, le Groupe ne put se faire représenter à la cérémonie et envoya à sa veuve et à son fils l'expression de ses condoléances émues.

Notre camarade ROBIQUET avait eu une vie très active : ancien adjoint au maire de Troyes, ancien vice-président de la Chambre de commerce, président d'honneur de la Confédération des groupements commerciaux et industriels de France, président fondateur de l'Union commerciale et industrielle de l'Aube, ancien vice-président de la Fédération des syndicats et groupements industriels et commerciaux de l'Aube, telles sont les fonctions multiples dans lesquelles il donna longuement le meilleur de son activité.

Président du groupe des Gadzarts de l'Aube pendant de nombreuses années, il avait fait preuve des plus grandes qualités de cœur et de dévouement envers les Camarades, et, en récompense, la Société lui avait décerné une médaille d'argent en 1921. Il était également officier d'Académie.

Notre ami ROBIQUET laissera au Groupe de Troyes le souvenir durable d'un Gadzarts bienveillant et dévoué. Nous prions M^{me} Robiquet et son fils d'agréer l'expression de nos regrets les plus sincères, et de notre sympathie attristée.

Communication transmise à la Société par le camarade THÉOR (Châl. 1891).